



Conférence de presse

Simplification des procédures,
modernisation et digitalisation de l'ACD

Jeudi, le 16 janvier 2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

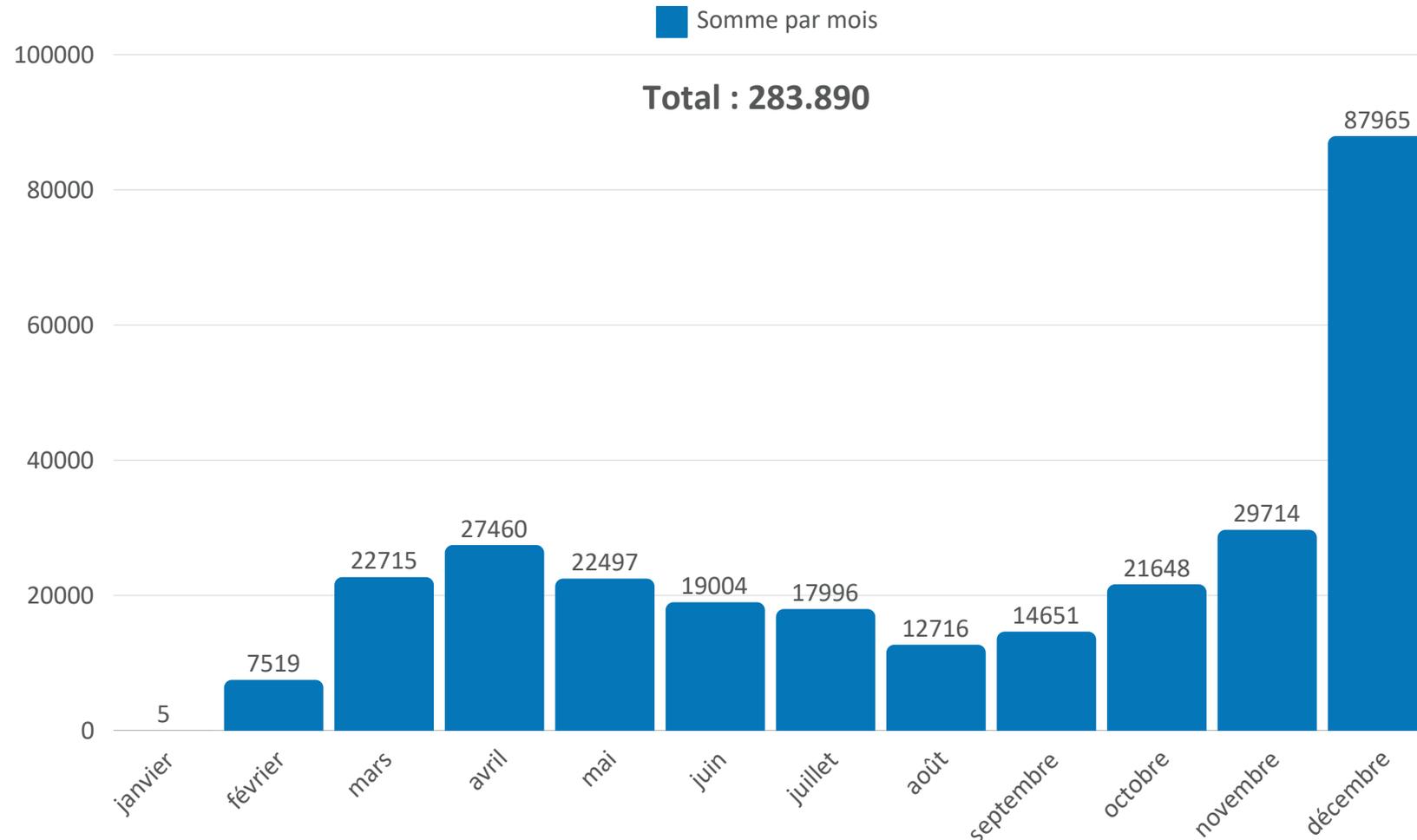
Digitalisation

Statistiques - Remise des déclarations



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Personnes physiques



Statistiques de 2024 (Année fiscale 2023):

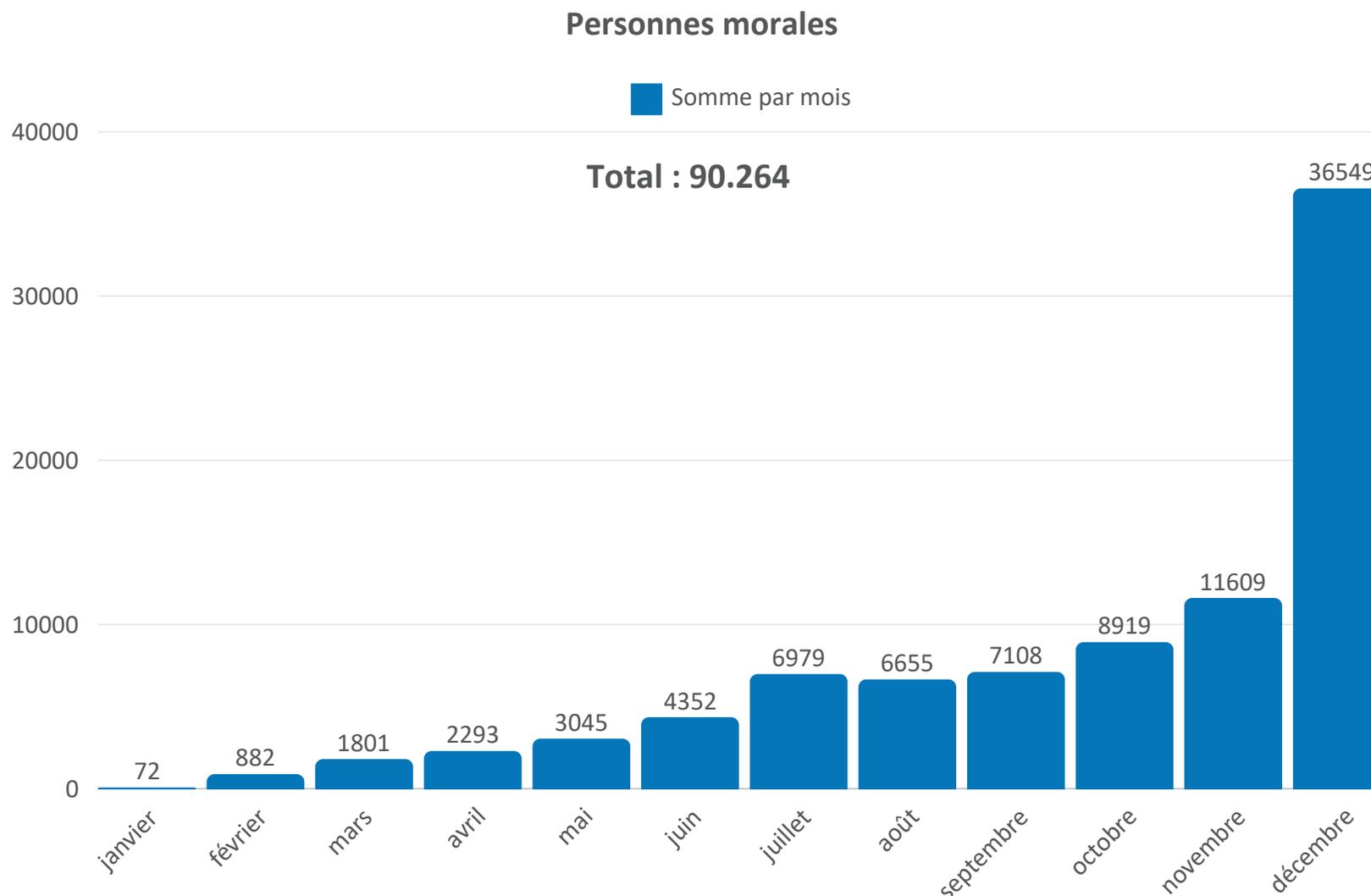
Janv : 0.00%, Fév : 2.65%, Mars : 8.00%, Avril : 9.67%, Mai : 7.92%, Juin : 6.69%, Juillet : 6.34%, Août : 4.48%, Sept : 5.16%, Oct : 7.63%, Nov : 10.47%, Déc : 30.99%

Digitalisation

Statistiques - Remise des déclarations



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes



Statistiques de 2024 (Année fiscale 2023):

Janv : 0.08%, Fév : 0.98%, Mars : 2.00%, Avril : 2.54%, Mai : 3.37%, Juin : 4.82%, Juillet : 7.73%, Août : 7.73%, Sept : 7.87%, Oct : 9.88%, Nov : 12.86%, Déc : 40.49%



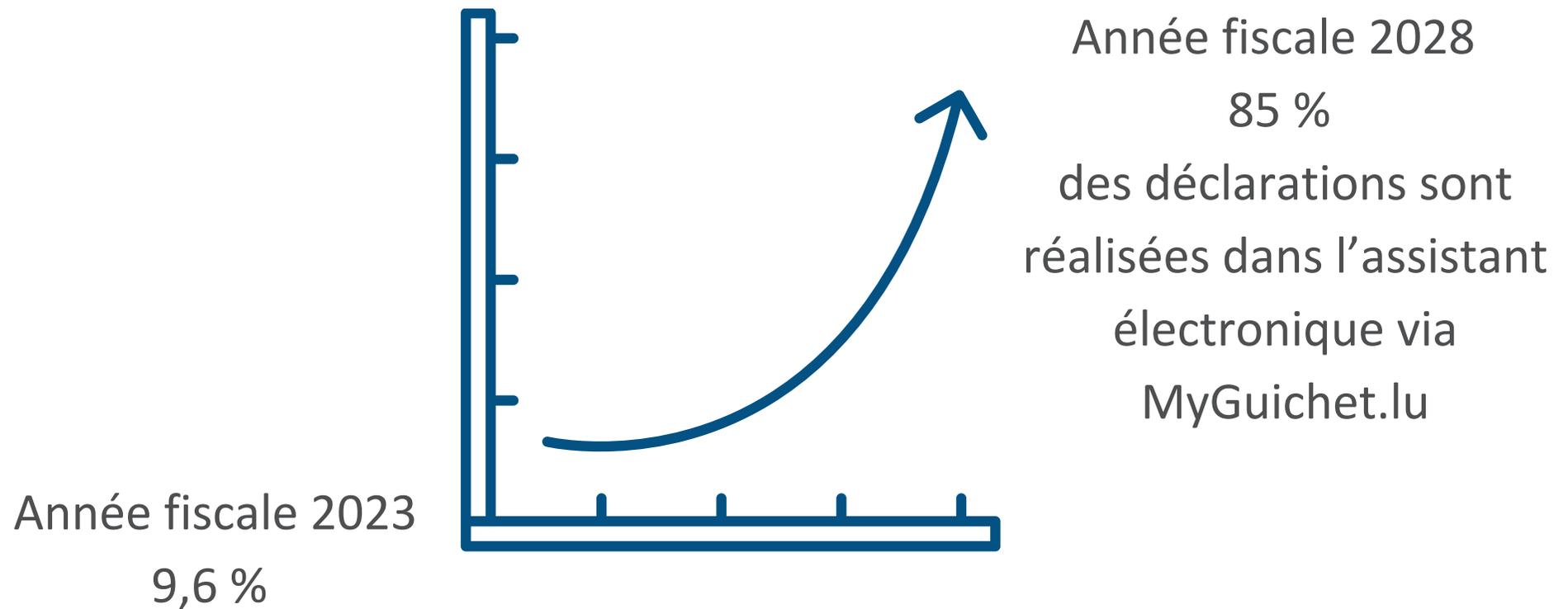
Canaux de transmission des déclarations pour l'impôt sur le revenu



	2021	2022	2023
■ Papier (%)	80,8%	79,1%	77,1%
■ Assistant (%)	5,9%	7,8%	9,6%
■ Guichet - PDF (%)	13,3%	13,1%	13,3%



Objectif principal : Déclarations d'impôt suivant la démarche électronique



Simplification

Facilitation des démarches administratives



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes



PRÉREMPLISSAGE DE LA DÉMARCHE

(Modèle 100 Personnes physiques)

L'objectif est de proposer aux contribuables une **déclaration préremplie** avec toutes les données dont dispose l'ACD, tout en respectant les règles RGPD et le secret bancaire.



DÉCLARATION SIMPLE PRÉEMPLIE

Premier lundi de mars 2025

Possibilité d'opter pour une **déclaration simple, entièrement préremplie** par l'ACD.



Objectif principal du préremplissage :

**faciliter le remplissage de
la déclaration d'impôt
sur le revenu**



Avantages :

Gain de temps : Le contribuable n'a plus besoin de remplir sa déclaration.



Réduction des risques d'erreurs : Les données proviennent directement des employeurs ou des institutions gouvernementales.



Facilité de vérification : Le contribuable vérifie les informations préremplies pour s'assurer de leur exactitude.



Simplification administrative : L'ACD centralise les informations nécessaires, ce qui réduit le nombre de justificatifs que les contribuables doivent fournir directement.



Accessibilité numérique : Pour les contribuables qui ont choisi de vérifier leur déclarations d'impôt via MyGuichet.lu, la déclaration préremplie est accessible en ligne, permettant une gestion rapide et sécurisée.



ITÉRATIONS DU PRÉREMPLISSAGE 2028

Données disponibles au préremplissage

100%
ECSP + RNPP

Défis :

- Disponibilité et complétude des extraits de compte Salaires et Pensions (ECSP)
- Préremplissage des enfants mineurs depuis le Registre national des personnes physiques (RNPP)

100% utilisateurs
Assistant
électronique
MyGuichet

Récupération des libellés sans les montants de la déclaration de l'année précédente des utilisateurs de l'assistant électronique MyGuichet.

Défis :

- Inclusion des montants possible si changement du cadre légal

100%
Données
sources étatiques

Défis :

- Mise en place de lois-cadres et conventions pour l'échange de données entre administrations

100%
Données
tierces parties

Défis :

- Processus de transmission des données avec des tierces parties (Banques et assurances...)
- Cadre légal (RGPD, secret bancaire et fiscal)



Lancement

Déclaration simple préremplie

Premier lundi de mars 2025

- Possibilité d'opter pour une déclaration simple, entièrement préremplie par l'ACD
- **Invitation par lettre** dès le 3 mars 2025
- Délai de réponse: **1 mois**

Objectif principal :

Offrir une déclaration simple préremplie sur une page

- **Personnes éligibles** : les contribuables, ayant l'obligation de déposer une déclaration pour l'impôt sur le revenu, qui ont uniquement des revenus « salaire et pension » en absence de toute déduction hors minimum forfaitaire



DÉCLARATION SIMPLE PRÉREMPLIE

Données disponibles à l'ACD au préremplissage

Itérations potentielles

19.719 dossiers

Revenu d'occupation salariée ou de pensions ou de rentes:

- avec présence du minimum forfaitaire pour dépenses spéciales

21.084 dossiers

Revenu d'occupation salariée ou de pensions ou de rentes:

- avec présence du minimum forfaitaire pour dépenses spéciales
- **charges extraordinaires (art.127(6)L.I.R.)**

46.234 dossiers

Revenu salariée ou de pensions ou de rentes:

- **sans minimum forfaitaire**
- avec charges extraordinaires
- **avec présence de dépenses spéciales (Intérêts débiteurs, assurances, primes versées en vertu de contrats de prévoyance-vieillesse)**

100.000 dossiers*

Revenu salariée ou de pensions ou de rentes:

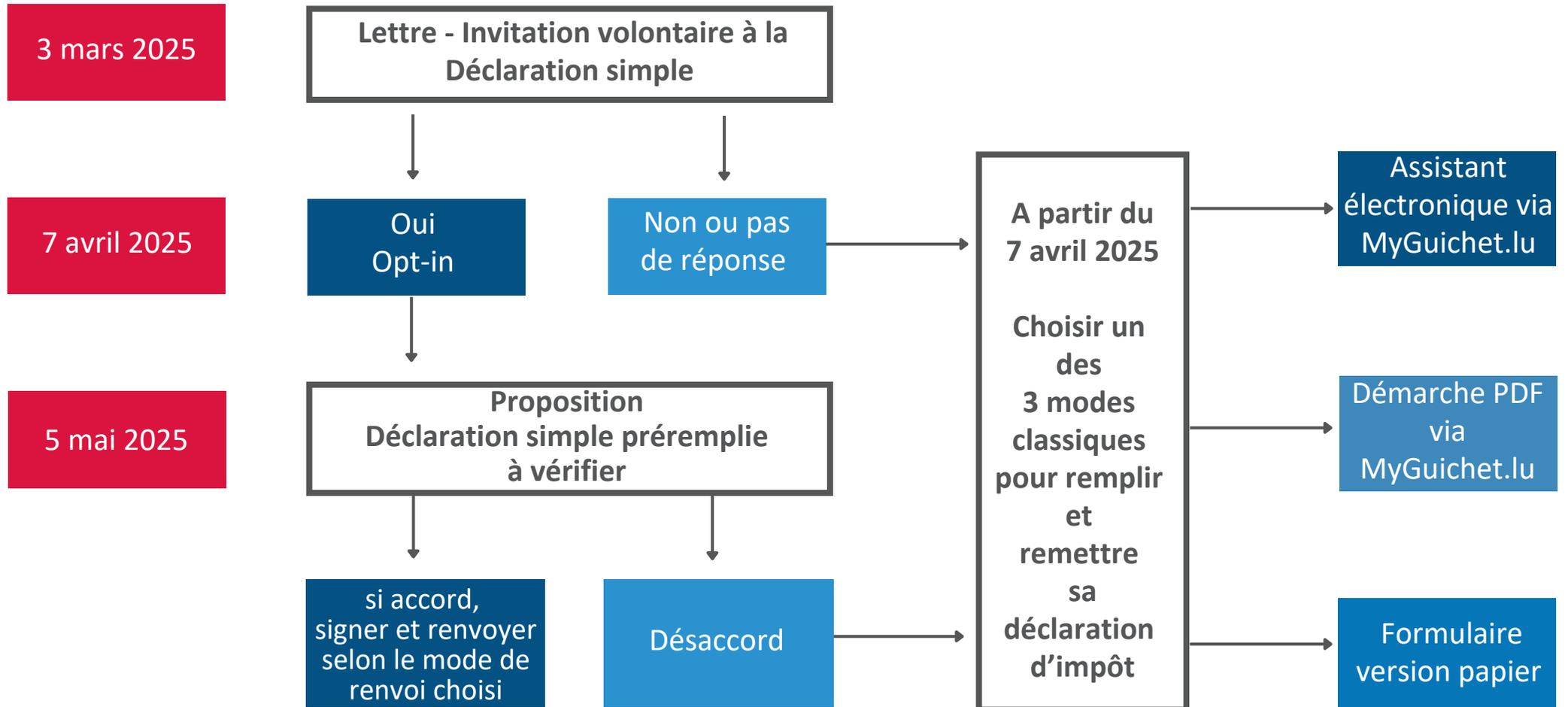
- sans minimum forfaitaire
- avec charges extraordinaires
- avec présence de dépenses spéciales (Intérêts débiteurs, assurances, primes versées en vertu de contrats de prévoyance-vieillesse, libéralités et épargne-logement)
- **incluant les contribuables propriétaires de leur résidence principale et sans autres revenus de location**

* Remarques:

- *Estimations sur base de données de l'année fiscale 2022*
- *Evolution dépendante de la disponibilité et complétude des données*
- *Vulgarisation à des fins explicatives*

Simplification

Déclaration simple préremplie





Nouvelle date de mise à disposition des formulaires :

Premier lundi d'avril 2025

Echéance de remise :

7 avril 2025 au le 31 décembre 2025.

Objectifs :

- **permettre la collecte des données nécessaires au préremplissage** des déclarations électroniques
- améliorer la **qualité** des données récoltées
- **accélérer le traitement** des déclarations

Modèles concernés :

- **M100** Déclaration pour l'impôt sur le revenu (et annexes)
- **M163** Décompte annuel
- **M200** Etablissement en commun des revenus des entreprises collectives et des copropriétés
- **M205** Déclaration pour l'établissement en commun des revenus d'entreprises collectives et Déclaration pour l'impôt sur le revenu des collectivités
- **M300** Déclaration pour l'établissement en commun du bénéfice commercial et déclaration pour l'impôt commercial
- **M500** Déclaration des collectivités (IR-Impôt sur le revenu, IC-Impôt commercial, IF-Impôt sur la fortune)
- **FIS** prélèvement immobilier,
- **M931** RELIBIbis



REMISE DÉCLARATION D'IMPÔT

du 7 avril 2025 au 31 décembre 2025

3 canaux pour remplir et remettre sa déclaration d'impôt

Assistant
électronique
via
MyGuichet.lu

Démarche PDF
via
MyGuichet.lu

Formulaire
version papier
(PDF disponible
site acd.lu)

Disponible : 1er lundi du mois d'avril



ACD ON TOUR
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
« DIR FROT, MIR ÄNTWEREN »

15.03 Grevenmacher - Copal Shopping Center 12h00-16h00

22.03 Weiswampach - Shopping-Center Massen 12h00-16h00

29.03 Esch-Belval - Plaza Shopping Center 12h00-16h00

26.04 Luxembourg-Ville - Cloche d'Or Shopping Center 12h00-16h00

08.05 Bertrange - Belle Etoile Shopping Center 10h00-17h00



ACD ON TOUR

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « DIR FROT, MIR ÄNTWEREN »



ASSISTANT ÉLECTRONIQUE POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

- Présentation de la démarche pour remettre sa déclaration fiscale via MyGuichet



DECLARATION SIMPLE PREREMPLIE

- Présentation
- Explication



REJOIGNEZ-NOUS

- Employer Branding
- Proposition postes vacants



CONTACT CENTER

- Lancé le 18 novembre 2024
- Un formulaire de contact pour toutes questions facile à remplir
- Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- FAQ en ligne sur le site acd.lu - an 3 Sproochen
- Equipe spécifiquement formée
- Evaluation du lancement d'un call-center

En moyenne

8.038

appels/mois
sur notre standard
Luxembourg-ville



Plus de
120.000

visites/mois
sur notre site web

370.000

mails/mois

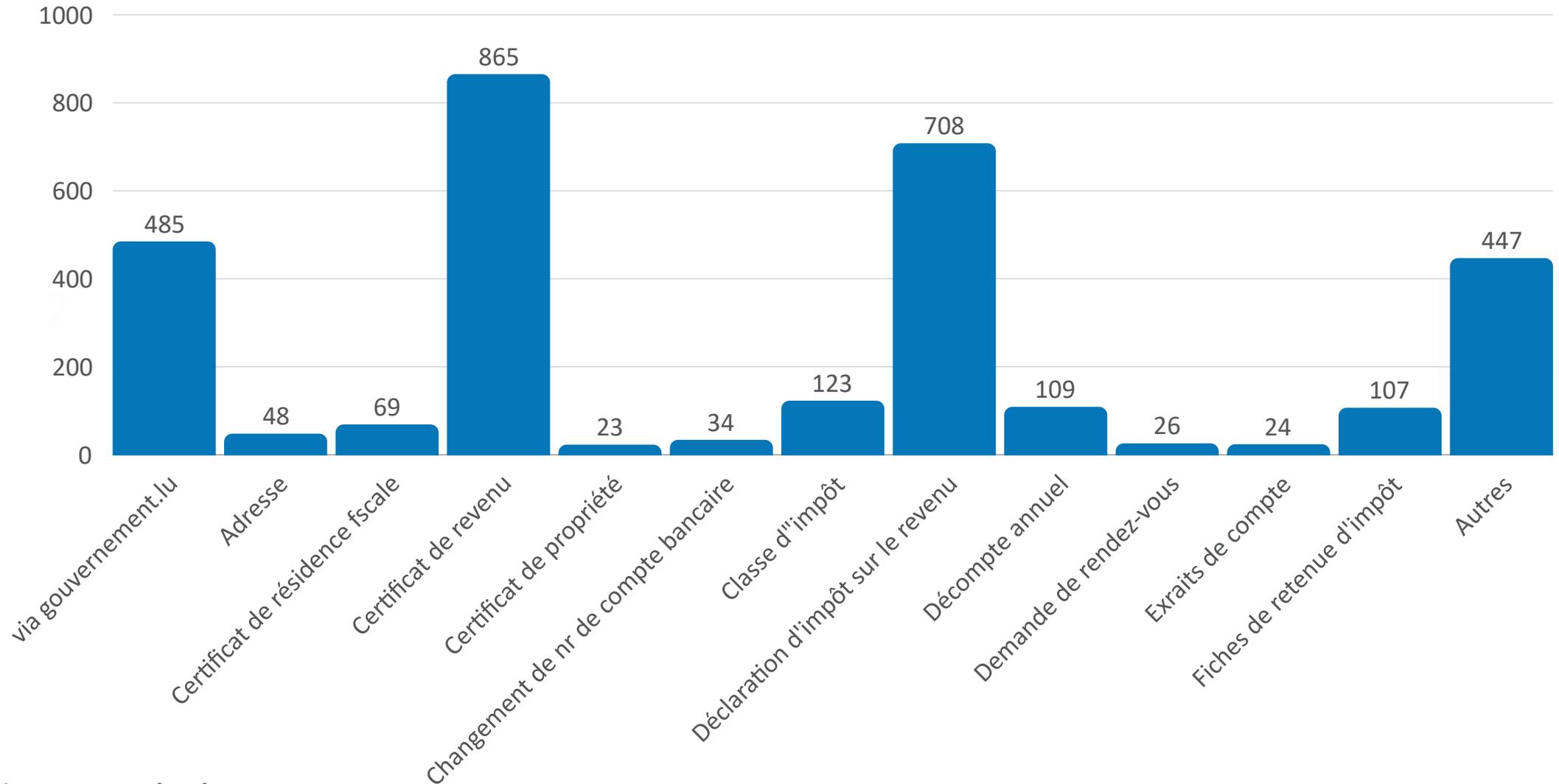


Transformation

Orientation client - Contact center



Total : 3'068 formulaires reçus*



*Statut : 14/01/2025



Q&A



Merci

pour votre attention et votre
support.